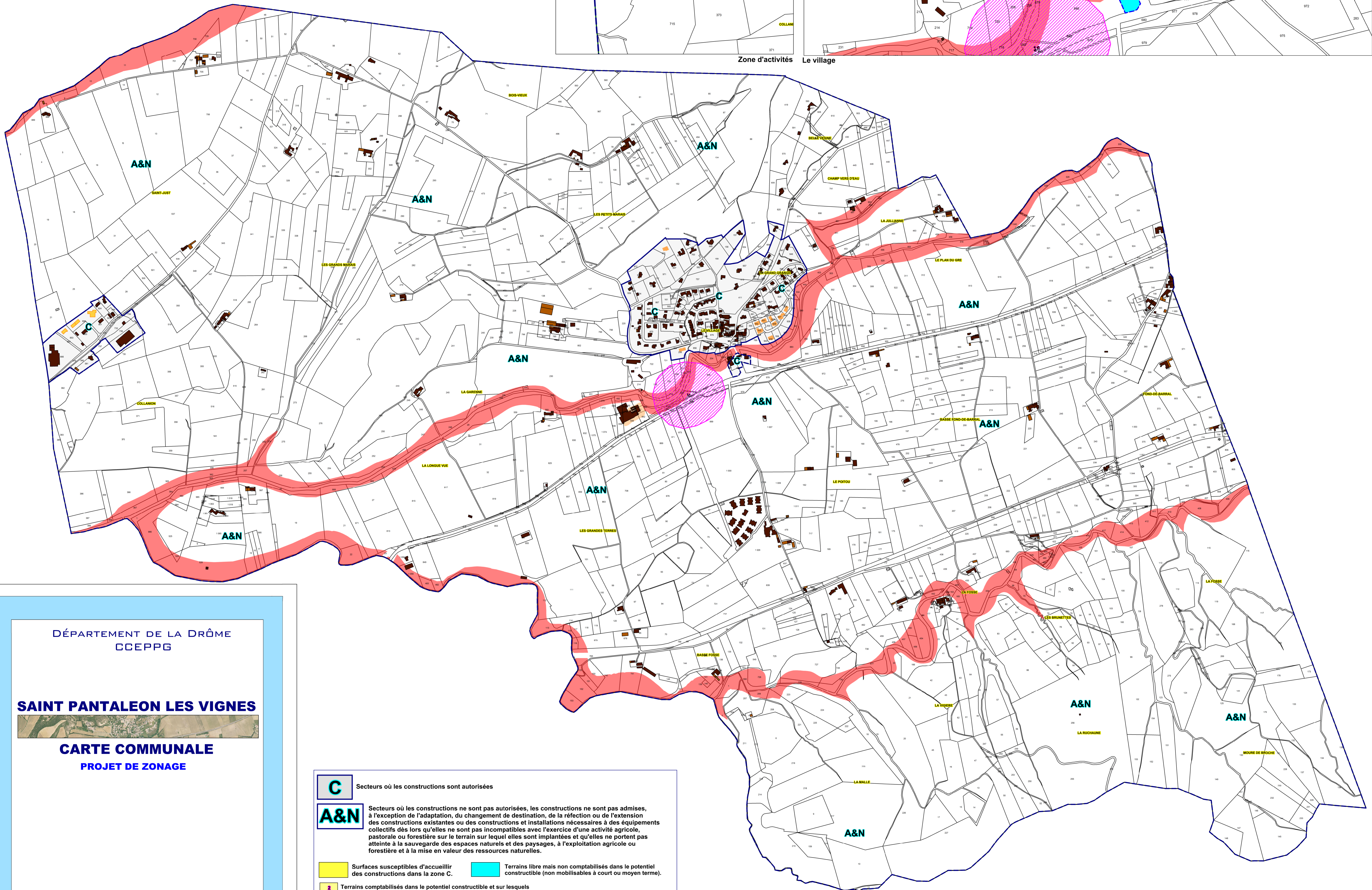


Zone d'activités Le village



DÉPARTEMENT DE LA DRÔME
CCEPPG

SAINT PANTALEON LES VIGNES

CARTE COMMUNALE
PROJET DE ZONAGE

9 mai 2018
Echelle 1/5 000^e

CROUZET URBANISME
19 Grande Rue - 26 130 Saint Paul Trois Châteaux
Tél. : 04 75 96 89 03
e-mail : crouzet.urbanisme@orange.fr

C Secteurs où les constructions sont autorisées

A&N Secteurs où les constructions ne sont pas autorisées, les constructions ne sont pas admises, à l'exception de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Surfaces susceptibles d'accueillir des constructions dans la zone C. Terrains libre mais non comptabilisés dans le potentiel constructible (non mobilisables à court ou moyen terme).

2 Terrains comptabilisés dans le potentiel constructible et sur lesquels est préconisée une urbanisation sous la forme d'une opération d'aménagement d'ensemble privilégiant l'habitat groupé.

8 Bâtiments existants mais non encore cadastrés.

Périmètre de 100 m autour de la station d'épuration dans lequel les constructions à usage d'habitation ou recevant du public sont interdites. Zones inondables inconstructibles